

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres pr�sents :	11
Nombre de suffrages exprim�s :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

D LIB RATION DU CONSEIL SYNDICAL

N  CS-2026-15

S ance du 03 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le trois mars   dix-huit heures, se sont r unis dans la salle de r union du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la pr sidence de Jean-Louis Reynaud, Pr sident en exercice, d ument convoqu s le treize f vrier deux-mille-vingt-six.

Monsieur Alain Perrot a  t  d sign  secr taire de s ance.

Nom	Pr�sent	Absent	Excus�	Pouvoir �	Nom	Pr�sent	Absent	Excus�	Pouvoir �
Monsieur Freddy REY			X		Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur �ric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur St�phane GUSMEROLI			X	
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur BOURDIER Gilles			X	JL Reynaud
Monsieur GENTIL Pascal	X								

Objet : demande de financement, programme de gestion de la ripisylve 2026/2027 : Travaux de restauration & d'entretien des berges

Monsieur le Pr sident rappelle que le plan pluriannuel de gestion a  t  mis   jour gr ce   une  tude globale finalis e en D cembre 2025 et qu'un nouveau programme de travaux est pr vu pour 5ans.

CONSIDERANT que le programme 2026/2027 de gestion de la ripisylve du bassin versant du GATB a  t  estim    135 000  HT, r partis   60% en Is re et 40% en Savoie.

CONSIDERANT que la r alisation de ce programme n cessite des d marches administratives avant d' tre lanc 

CONSIDERANT que ce programme comprend des actions de restauration et d'entretien de la ripisylve sur des linéaires inscrits dans une Déclaration d'Intérêt Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** les aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau, des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance
Le 03/03/2026

Le secrétaire de séance
Monsieur Alain Perrot



Publiée le : 05/03/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 05/03/2026
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Président
Jean-Louis Reynaud

